

PUBLIVIGILÉTIC

La Lettre du GRAS N° 131



For traduction, you can use [Firefox](#)

Les textes en *italique* reprennent les opinions extérieures citées.

Sommaire:

A. PUBLIVIGILANCE:

- **A.1. Cybersanté et protection des données**
[Interview du GRAS dans Numerikare](#) p.2
 - **A.2. Disponibilité des médicaments**
[Cahier thématique](#) de l'Ordre des Pharmaciens français p.2
 - **A.3. Prix des médicaments:**
[Fairpharmascocard](#): Obligations éthiques des sociétés pharmaceutiques p.4
[Invitation](#): Nouveaux médicaments: pourquoi tant d'incertitudes quant à leur valeur ajoutée, pourquoi ces prix exorbitants ? p.6
 - **A.4. Transparence et indépendance de l'expertise:**
[Une réponse constructive de la SSMG](#) p.6
 - **A.5. Développement durable et santé:**
 Des outils de sensibilisation p.8
 - **A.6. Allaitement:**
[Lettre d'information sur l'allaitement - Janvier 2024](#) p.9
 - **A.7. Timidité de la pharmacovigilance belge:** p.9
 - **A.8. Ethique:**
[Recours à la contrainte pour imposer un acte médical...](#) p.10
 - **A.9. Esprit critique:** p.10
- B. EPINGLE :** p.11
- C. ÉCHOS DE TERRAIN :** p.11
- D. BRÈVES :** p.11
-

Qui sommes-nous ?

Le GRAS est un réseau de veille éthique qui regroupe des professionnels de la santé soucieux de promouvoir une médecine indépendante et de bonnes pratiques de soins. Ses membres exercent, entre autres, la PUBLIVIGILANCE® au travers d'alertes et d'actions auxquelles cette lettre d'information fait écho.

A. PUBLIVIGILANCE :

des nouvelles de nos campagnes

A.1. Cybersanté et protection des données: Voir étiquette "[données](#)" sur le site du GRAS

NUMERIQUE et SANTE: [Interview du GRAS ds Numerikare](#)

Si le numérique prend de plus en plus de place en matière de soins de santé, il reste dans le concret bien du chemin à faire pour que cela fonctionne bien . Rapide tour d'horizon des problèmes qui ne sont toujours pas résolus aujourd'hui suite au [colloque organisé par le GRAS ce 2/12/23](#).

A.2. DISPONIBILITE DES MEDICAMENTS: Voir étiquette "[Indisponibilité](#)" sur le site du GRAS

FRANCE: Ordre des pharmaciens:

Cahier thématique n°22 : Ruptures d'approvisionnement des produits de santé - Agir collectivement

En constante progression depuis dix ans, les pénuries de produits de santé sont un motif majeur d'inquiétude, avec des effets directs et indirects sur la santé des Français. Les propositions de l'Ordre, reprises au sein de son

nouveau [cahier thématique](#), visent à renforcer le niveau d'information et la capacité de réaction des pharmaciens, quel que soit leur métier.

Les causes à l'origine de ces tensions d'approvisionnement et ruptures sont multiples : explosion de la demande mondiale, vulnérabilités des chaînes de fabrication, facteurs économiques du prix des médicaments, inflation touchant les matières premières...

Connue et étudiée depuis longtemps, ce phénomène a généré, au fil des années, de nouvelles réglementations et des normes plus exigeantes, par exemple sur les obligations de stockage des industriels, le repérage des risques de tension ou les stratégies de substitution. Des mesures qui doivent encore être renforcées, pour limiter les cas de rupture.

L'Ordre participe activement aux travaux menés pour réduire le phénomène des ruptures de produits de santé et a porté récemment, avec l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), [une charte d'engagement](#) collective et solidaire de tous les acteurs de la chaîne du médicament. Ils se sont engagés en faveur d'une répartition équitable des médicaments, dont les stocks sont déjà présents sur le territoire.

Au sommaire de ce cahier :

- le contexte national et international à l'origine des ruptures et les enjeux de santé publique ;
- un point sur la législation, aux niveaux européen et français ;
- un focus sur les actions et les propositions de l'Ordre pour endiguer ce phénomène.

Ruptures ou retards de prise en charge, difficultés à s'adapter à des traitements de substitution, risques réels de mésusage... le fait, pour un patient atteint d'une maladie chronique ou grave, de ne plus pouvoir se procurer son traitement représente une source d'anxiété majeure et un risque de perte de chance pour sa santé. Complexes, les pénuries de médicaments appellent des réponses globales et des actions qui dépassent le cadre de nos frontières.

A.3. PRIX DES MEDICAMENTS: Voir étiquette “prix” sur le site du GRAS

<https://fairpharmascocard.org/>

Obligations éthiques des sociétés pharmaceutiques, droits de l'homme et accès aux médicaments essentiels, tels sont les missions sur lesquels travaille la [Pharmaceutical Accountability Foundation \(PAF\)](#)

PAF est une organisation à but non lucratif basée aux Pays-Bas qui prend des mesures contre les médicaments à des prix déraisonnables. Le PAF enquête sur des cas d'abus de droits d'exclusivité commerciale d'une entreprise pharmaceutique pour maintenir des prix élevés aux dépens de la santé publique, puis s'emploie à informer le public, ou à engager des poursuites judiciaires si nécessaire. Selon la PAF, pour que cela soit possible, *les sociétés pharmaceutiques doivent être tenues davantage responsables de leurs responsabilités en vertu du droit international des droits de l'homme.*

Il persiste un énorme déséquilibre entre les incroyables avancées scientifiques de 2020 et l'échec à aller de l'avant en matière d'équité sociale, inacceptable du point de vue des droits de l'homme.

Pour cela, PAF propose le **Fair Pharma Scorecard** qui classe 30 produits Covid-19 différents produits par 26 entreprises, en fonction de la façon dont ces entreprises ont choisi d'adhérer aux engagements en matière de droits de l'homme, à la transparence, à la coopération internationale et à l'égalité, à la non-discrimination et à l'équité.

Le [tableau](#) présente une vue d'ensemble des résultats obtenus par les entreprises. Cliquez sur le nom d'une entreprise pour obtenir l'évaluation détaillée.

Principales conclusions:

Aucune des entreprises n'a satisfait à tous les critères d'évaluation, et la plupart d'entre elles doivent encore prendre des mesures importantes pour rendre les vaccins, les médicaments et les produits de diagnostic Covid-19 disponibles et abordables.

D'autres éléments clés sont à retenir :

Un intérêt minimal pour le partage ouvert des connaissances : Le partage ouvert des connaissances et de la propriété intellectuelle est l'un des moyens les plus rapides d'améliorer l'accès aux produits médicaux. Mais seules deux entreprises ont signé des accords avec la Communauté de brevets sur les médicaments, une organisation de santé publique soutenue par les Nations Unies qui améliore l'accès aux médicaments par l'octroi de licences de brevets : MSD pour son produit antiviral molnupiravir et Pfizer pour le nirmatrelvir/ritonavir (Paxlovid). Aucun d'entre eux n'a rejoint le Covid-19 Technology Access Pool (C-TAP) de l'OMS, malgré la pression mondiale exercée par les gouvernements et la société civile. Pfizer et Moderna ont refusé de partager les brevets de leurs vaccins à ARNm qui sauvent des vies et ont surtout vendu leurs produits aux pays à revenu élevé. Par ailleurs, cinq entreprises se sont engagées à ne pas faire valoir leurs brevets pendant la pandémie (Texas Children's Hospital, Finlay, CIGB, Gamaleya et Moderna).

Transparence : facile pour certains critères, difficile pour d'autres : Les entreprises sont plus transparentes sur les résultats de leurs essais cliniques (100% de conformité) et sur leur capacité de production (72% de conformité) que sur leurs coûts de production (Texas Children's Hospital est la seule entreprise à les divulguer). Plus de la moitié des entreprises publient leurs coûts globaux de recherche et de développement, mais seules deux d'entre elles (Novavax et Gilead) les ventilent produit par produit.

Le comportement des entreprises peut varier d'un produit à l'autre: par exemple, Pfizer a obtenu 65 % pour son antiviral Paxlovid, mais seulement 50 % pour son vaccin. Pfizer a déclaré dans une réponse à notre questionnaire que l'outil le plus important dans l'arsenal d'un pays reste les vaccins - pourtant, l'entreprise a toujours refusé de partager la propriété intellectuelle et la technologie pour son vaccin à ARNm. Il est important d'identifier les nuances dans le comportement des entreprises pour voir dans quelle mesure les bonnes pratiques sont intégrées.

Réconcilier les droits de l'homme et l'industrie pharmaceutique: "c'est possible". La Fair Pharma Scorecard met en évidence les pratiques qui devraient devenir des lignes directrices pour la préparation et la réponse aux pandémies et celles qui doivent devenir de l'histoire ancienne. Elle montre

également que les principes des droits de l'homme peuvent être compatibles avec la gestion d'un modèle d'entreprise pharmaceutique viable, comme le démontrent les entreprises les plus performantes de la liste. Il faut maintenant pousser davantage d'entreprises à suivre l'exemple de celles qui obtiennent les meilleurs résultats.

« Nouveaux médicaments: pourquoi tant d'incertitudes quant à leur valeur ajoutée, pourquoi des prix exorbitants ? »

Le GRAS vous invite à une rencontre virtuelle (via zoom) autour de ce thème le JEUDI 22 FEVRIER 2024 de 20H30 à 22H30

Le Dr Marie-Laurence Lambert, ancienne experte scientifique pour la Commission de Remboursement des Médicaments (CRM), nous expliquera pourquoi la valeur ajoutée des nouveaux médicaments mis sur le marché est parfois si incertaine. Madame Anne Hendrickx, économiste à Solidararis et membre de la CRM, nous expliquera ce qui sous-tend les prix exorbitants de ces « innovations », et proposera des pistes de solution pour des prix justes

2 heures d'exposés entrecoupés de questions-réponses et animées par Marc BOUNITON et Jean-Jacques SLEGTEN, médecins généralistes.

Cette séance est gratuite pour les participants et ne bénéficie d'aucun subside ni sponsoring. S'inscrire sur [ICI](#) pour recevoir le code d'accès.

Une demande d'accréditation en éthique et économie de la santé a été introduite pour les médecins belges. Au plaisir de vous y rencontrer virtuellement...

La tarification équitable des médicaments exige de s'attaquer aux monopoles et d'accroître la transparence sur les marchés pharmaceutiques

Un bon résumé de la situation au niveau international paru ce 10/02/2024 sur [e-drug](#) ; pour ceux qui ne maîtrisent pas l'anglais, il suffit d'activer la [traduction automatique](#) dans Firefox. A noter: [Ellen 't Hoen](#) parle français.

A.4. TRANSPARENCE et INDEPENDANCE de l'expertise: Voir étiquette "[Transparence et indépendance de l'expertise](#)" sur le site du GRAS

Action n° 203 (20/12/2023): Expert ou influenceur ? Quand un médecin généraliste prend la parole via une firme pharmaceutique en tant que président d'une société scientifique ([ici](#)), pour promouvoir un produit de cette firme... A vous de juger

Le GRAS a adressé un [courrier](#) au président de la SSMG pour protester contre ce genre de pratique qui a été repris par la suite en bandeau de rappel dans des revues sponsorisées.

Voici la réponse constructive que nous avons reçue de la SSMG et qui maintient le dialogue ouvert:

Chers confrères, chères consœurs,

Nous avons pris connaissance de la lettre adressée à notre président au sujet de la vidéo concernant le vaccin contre les infections à pneumocoques ainsi que de l'interpellation dans votre newsletter. Nous comprenons votre inquiétude et vos interrogations vis-à-vis de notre indépendance.

Nous faisons amende honorable et, depuis la diffusion, un travail a été entamé en interne pour que cet incident ne se reproduise plus. Une réflexion était déjà en cours afin de trouver des alternatives au sponsoring pharmaceutique.

En effet, la SSMG est soucieuse de son indépendance intellectuelle et financière vis-à-vis des firmes pharmaceutiques et propose depuis plusieurs années une adhésion GOLD qui correspond à un tarif nous permettant une totale indépendance financière des firmes. Malheureusement, cette adhésion attire actuellement moins de 5% de nos membres, ce qui ne nous permet pas de nous passer totalement du sponsoring des firmes.

Cela étant dit, nous sommes soucieux de respecter les critères de reconnaissance d'une formation sponsorisée par l'industrie pharmaceutique dans le cadre de l'accréditation telle que décrite par l'INAMI.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à nos formations et à notre indépendance et prenons note de vos remarques et de votre label de qualité pour une formation indépendante, qui est par ailleurs très pertinent. Nous aspirons à pouvoir un jour remplir tous les critères de cette check-list, et entre-temps n'hésitez pas à nous faire part de vos conseils avisés lorsque l'une de nos formations ou publications vous interpelle.

Cordialement, Pour l'OA de la SSMG, Quentin MARY

Voici aussi la réponse d'un de nos confrères à la SSMG suite à la réponse qu'il a reçue de son côté du président Quentin MARY:

Excellente idée que l'adhésion GOLD, j'y ai d'ailleurs souscrit dès que cela a été possible. Ne devrait-elle pas être promue de manière plus dynamique ?

En ce qui me concerne je ne mettrais pas sur le même pied le sponsoring par des firmes commerciales et d'éventuels subsides de la part de pouvoirs publics.

Le premier est clairement à proscrire car il influence la prescription dans un sens qui n'est pas nécessairement compatible avec l'intérêt de santé de nos patients (de nombreuses études le prouvent depuis longtemps), sinon pourquoi existerait-il ?

Ce qui ne pourrait pas être le cas des seconds qui peuvent très bien se concevoir comme un soutien au développement de la qualité des pratiques.

L'indépendance totale serait certes l'idéal mais reste de mon point de vue de l'ordre de l'utopie tant que la majorité d'entre nous refusera d'admettre qu'il n'est pas « normal » ni « moral » que notre formation continue soit en partie financée par des intérêts privés et que nous sommes capables de l'auto-financer (cf expérience de la Revue Prescrire). Il faudrait d'ailleurs peut-être régulièrement rappeler que le forfait d'accréditation que nous recevons de la part des pouvoirs publics (tiens comme c'est bizarre !) est précisément destiné à cela !

Censure en santé : une tentation récurrente

Un projet de censure officielle des informations de santé, assortie de lourdes peines (amendes et prison) s'est glissé dans un projet de Loi déposé par le gouvernement français fin 2023. Il n'a pas été voté. Mais c'est une tentation récurrente, déjà portée début 2021 par l'Institut national du cancer français (INCa) et un décret sur la stratégie de lutte contre le cancer.

[AntiDrKnock vous en dit plus](#)

A.5.DÉVELOPPEMENT DURABLE et SANTE : Voir étiquette "[développement durable](#)" sur le site du GRAS

Mauvais dans l'alimentation, bon dans les produits de santé ?

Bisphénol A et dioxyde de titane : l'Agence européenne du médicament (EMA) n'est pas d'accord pour retirer ces substances des produits de santé alors que leur nocivité dans l'alimentation est reconnue. [La revue PRESCRIRE - 1er janvier 2024](#)

Perturbateurs endocriniens: En France, le ministère de la Santé et de la Prévention vient de mettre à disposition des professionnels de santé et de leurs patients un [outil de prévention](#) des expositions aux perturbateurs endocriniens.

<https://lireavantutilisation.be/> 

34 000 jeunes Belges sauvent des emojis pour apprendre les symboles de danger Grâce au jeu-concours "**Sauve l'emoji**", notre SPF a pu sensibiliser des milliers de jeunes aux dangers des produits chimiques.

Contenants alimentaires: l'ONE (Belgique) vous propose un outil de sensibilisation

A l'heure actuelle, l'impact du plastique sur les perturbateurs endocriniens revient régulièrement dans les médias et sur les réseaux sociaux.

Découvrez [un outil de sensibilisation](#) sous forme de quizz, ludique et accessible, conçu pour être utilisé par les parents, accompagnés ou pas d'un professionnel. La brochure accompagnant l'outil peut être commandée en suivant [ce lien](#)

PFAS: Si la pollution aux PFAS est un sujet d'actualité en Belgique, [la France n'est pas de reste....](#)

A.6. ALLAITEMENT: Voir étiquette "[allaitement](#)" et "[alimentation des nourrissons](#)" le site du GRAS

Lettre d'information sur l'allaitement - Janvier 2024

A.7. TIMIDITE DE LA PHARMACOVIGILANCE BELGE:

Voir étiquette "[pharmacovigilance](#)" sur le site du GRAS

BIP N°4 Occitanie: Bulletin d'informations de pharmacologie clinique

BELGIQUE: Signaler les effets indésirables des aliments grâce au [nouveau système de Nutrivigilance](#)

Progestatifs et méningiomes : actualisation des recommandations

L'ANSM a actualisé ses recommandations pour réduire le risque de survenue de méningiomes chez les patientes traitées par progestatifs (en fonction du

niveau de risque, variable selon les molécules). L'agence précise également les modalités en cas de changement de traitement entre progestatifs

BELGIQUE: L'AFMPS encourage les professionnels de la santé et les patients à notifier les erreurs médicamenteuses 29/01/2024

A.8.ETHIQUE: Voir étiquette "[éthique](#)" sur le site du GRAS

BELGIQUE: Recours à la contrainte pour imposer un acte médical à un étranger dans le cadre d'une procédure de transfert, de refoulement, de retour ou d'éloignement.

Un projet de loi concernant la politique de retour de la Belgique est actuellement en cours d'adoption au parlement fédéral. Celui-ci prévoit entre autres la mise en place d'examens médicaux pouvant être effectués par la force dans le cadre des procédures d'expulsions du territoire. Ces examens ne seront pas effectués dans l'intérêt des patients ou de leur santé, mais uniquement dans le cadre de l'expulsion, et pourront impliquer l'utilisation de méthodes coercitives telles que la contrainte physique, la clef de bras, des menottes aux poignets et/ou aux pieds.

En tant qu'organisation médicale, Médecins du Monde (MdM) a tiré la sonnette d'alarme dans la presse ([voir leur communiqué ici](#)) et en interpellant les membres des commissions Intérieur et Santé de la Chambre. MdM a aussi demandé aux médecins d'interpeller l'Ordre des Médecins belge.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins a été sollicité par plusieurs confrères pour donner son avis concernant le projet de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers et la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers sur la politique de retour proactive (Doc. Parl., sess. 2022-2023, doc 55 3599/001).

Il vient de rendre son [AVIS](#) ce 20/01/2024 permettant à Médecins du Monde de négocier avec les autorités belges responsables

A.9. Esprit critique: Voir étiquette "[critique](#)" sur le site du GRAS

Cette année, la journée de l'esprit critique organisée par des étudiants français aura lieu le mardi 2 avril 2024. Une partie présentielle et deux conférences en ligne pour tous. A ce stade, les villes de Brest, Créteil, Rennes et Nice se sont manifestées pour un événement local.

Certaines activités seront retransmises online, voici le lien vers la [boîte à outil](#)

ÉPINGLÉ:

De l'éthique dans notre pratique: Comment animer votre GLEM, dodécagroupe ou séminaire locorégional ?

Des [propositions](#) du GRAS

ÉCHOS DE TERRAIN:

N'hésitez pas à nous rapporter les pratiques, promotions et articles contraires à l'éthique !

En 2023, toujours rien à attendre de la visite médicale des firmes pharmaceutiques [La Revue Prescrire 1/01/2024](#)

La visite médicale des firmes pharmaceutiques est omniprésente, influente et trompeuse. Mieux vaut l'éviter.

BRÈVES:

Révision de la législation pharmaceutique européenne (suite)

Plusieurs propositions importantes de [Prescrire](#) ont été reprises dans des amendements de plusieurs députés européens.

Surdoses (overdose) d'opioïdes : la naloxone est utilisable par tous et peut sauver la vie

En France, 80% des décès par surdose sont dus aux opioïdes. Un médicament antidote, la naloxone, existe sous forme prête à l'emploi utilisable par tous (Voie nasale, 22€ la dose, remboursée à 60%). Disponible en

pharmacie sans prescription médicale et gratuitement à l'hôpital, dans les structures d'addictologie, il permet à chacun, témoin d'une surdose, d'agir dans l'attente des secours. L'administration précoce de naloxone pourrait éviter 4 décès par surdose sur 5.

Savoir agir en cas de surdose (overdose) d'opioïdes : une formation en une heure, pour apprendre à sauver une vie !

Afin de mieux diffuser les gestes qui peuvent sauver des vies en cas d'overdose aux opioïdes, le Ministère de la Santé et de la Prévention s'est entouré d'un groupement d'associations de prévention afin de mettre en ligne le site naloxone.fr. C'est un site gratuit et sans inscription qui permet de se former à la détection d'une surdose d'opioïde, aux gestes de premiers secours et à l'utilisation de la naloxone. Naloxone.fr s'adresse aussi bien aux usagers de substances opioïdes qu'à leurs proches ou aux professionnels. Pour la [SFPT](#), il s'agit de généraliser l'accès à la naloxone. En Belgique francophone, le réseau [ALTO](#) (qui accompagne en addictologie les acteurs psycho-médico-sociaux en communauté Wallonie-Bruxelles) n'en parle pas sur son site internet. Le [Conseil Supérieur de la Santé](#) (CSS 2012), en octobre 2022, recommandait déjà que la naloxone soit disponible sur le marché belge et facilement accessible (notamment sous forme nasale - ce qui n'est pas encore le cas au 17/01/24)

[Un âge d'or pour les vaccins ? «Il n'y a pas de nouvelles découvertes, c'est surtout l'aboutissement d'une recherche de longue haleine»](#)

[Un médicament révolutionnaire pour prévenir la tuberculose chez l'enfant](#) e-med 2/01/2024

Des chercheurs de l'IMT (Anvers) prouvent qu'un médicament antipaludique est également efficace contre une autre maladie parasitaire [Plus d'infos](#)

Le seul tort des psychiatres: une [humeur médicale de Luc Perino](#)

Les dernières nouvelles de <https://anti-knock.fr/> 👍

[Prégabaline : un médicament à ne plus utiliser](#)

[Ne plus boire d'eau en bouteille](#)

[Vacciner tous les enfants contre la grippe ? Non !](#)

[Comment la firme Urgo a corrompu des milliers de pharmaciens français \(dont un ministre de la santé\)](#)

[Pros : Prescrire, novembre 2023 : médicaments utiles et inutiles](#)

Les anciens numéros de la lettre sont disponibles sur le site du GRAS trois mois après leur parution.

Vous souhaitez réaliser votre **TFE** en lien avec une des thématiques suivies par le GRAS ? Contactez-nous !

COMMENT SOUTENIR ET PARTICIPER AUX ACTIVITÉS DU GRAS ?

- 1) En prenant un abonnement de soutien à La Lettre du GRAS et en la faisant connaître autour de vous, spécialement auprès des plus jeunes
- 2) En encadrant un(e) jeune généraliste en formation dans la réalisation de son TFE sur un des thèmes promus par le GRAS.
- 3) En pratiquant de la Webvigilance : vous acceptez de suivre un site internet et d'épingler les nouvelles intéressantes à faire connaître
- 4) En participant à notre réseau de publiligilance en nous rapportant les pratiques contraires à l'éthique dans les (in)formations, la promotion de certains produits, le sponsoring ou la recherche médicale que vous rencontrez dans votre pratique.
- 5) En animant des rencontres (Séminaires locorégionaux, GLEM, Dodécagroupes...) autour de thématiques portées par le GRAS qui peut vous proposer des outils d'animation

Participez

DES OUTILS D'ANIMATION DISPONIBLES POUR VOTRE GLEM OU VOTRE DODECAGROUPE.

ASBL GRAS

Rue Duployé, 20
6180 - COURCELLES
Belgique

Numéro d'entreprise :
0435.935.717 – RPM
Charleroi
Banque : BE32 0682
0922 6502

Nous pouvons vous aider à préparer une réunion avec des confrères/sœurs intéressé(e)s par les problématiques abordées par le GRAS, à l'aide de PPT intitulés : Soyez PubliligileTIC, ABC de lecture critique, R/ sous influence, Stop aux médicaments camouflés, Où trouver une information médicale fiable ? GRAS : stop ou encore ? ... ou sur certaines de nos actions de publiligilance. Diaporamas disponibles aussi sur ssmg.be sur la prévention quaternaire, la lecture critique d'articles scientifiques ou des ressources EBM, etc.

La Lettre du GRAS est une publication du [Groupe de Recherche et d'Action pour la Santé](#) (GRAS asbl) - Editeur responsable : Marc Bouniton, 20, rue Duployé, 6180 -Courcelles - N'hésitez pas à diffuser largement cette newsletter auprès de vos collègues.

Pour nous faire des suggestions, nous rapporter vos expériences de publiligile ou rejoindre notre équipe, envoyez-nous un mail à l'adresse: le.GRAS.asbl@gmail.com.

Pour recevoir gratuitement les prochaines Lettres du GRAS, il suffit d'envoyer un mail à le.GRAS.asbl@gmail.com.

Vous voulez soutenir notre action ?

Bonne idée! Vous pouvez prendre un abonnement de soutien à 20 €. Ce montant est à verser sur le compte : IBAN : BE32 0682 0922 6502 , BIC : GKCCBEBB de l'asbl GRAS, rue Duployé, 20 à 6180 - COURCELLES (Belgique) en mentionnant votre NOM + PRENOM ou INSTITUTION + Abonnement LLG + année. N'OUBLIEZ PAS d'envoyer également par mail à le.GRAS.asbl@gmail.com votre demande d'abonnement avec le nom ou l'institution abonnée et SURTOUT L'ADRESSE MAIL à laquelle La Lettre du Gras doit être envoyée.

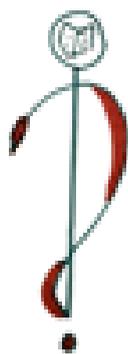
Vous voulez vous désabonner ?

Envoyez un mail à le.GRAS.asbl@gmail.com

Politique de confidentialité :

L'ASBL GRAS prend les précautions utiles pour que les coordonnées de ses abonnés et de ses membres restent au sein de l'ASBL GRAS aux seules fins de l'envoi de courrier de l'ASBL et de sa lettre d'information 'La Lettre du GRAS'. Les abonnés qui ne souhaitent plus recevoir la 'Lettre du GRAS' sont invités à nous le faire savoir par courriel à l'adresse mail de l'ASBL ci-dessus.

Tout abonné est censé accepter que le GRAS lui adresse la 'Lettre du GRAS' et les courriers informatifs de l'ASBL, sauf avis contraire exprimé uniquement par courriel à cette même adresse mail ci-dessus.



<https://www.facebook.com/GRASante>

Le.GRAS.asbl@gmail.com

www.gras-asbl.be